

COMITÉ D'USAGERS DE L'ESPACE NATUREL RÉGIONAL DU BOIS CHARDON VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Objectifs de la réunion

Le comité d'usagers est une instance qui se réunit tous les ans ou tous les deux ans, à l'initiative d'Île-de-France Nature, afin de réunir les différents partenaires impliqués dans le fonctionnement de l'Espace naturel régional. C'est l'occasion de présenter les actions réalisées et programmées et de répondre aux questions des usagers. Monsieur le maire introduit la réunion et remercie l'ensemble des participants.

Sujets abordés

L'articulation des missions d'Île-de-France Nature et de l'ONF

L'ONF a pour mission d'établir et de mettre en œuvre l'aménagement forestier des forêts publiques soumises au régime forestier (document décidant les orientations pour la gestion forestière sur 15 à 20 ans). Il s'agit de l'ensemble des opérations sylvicoles, notamment le marquage des arbres à abattre et la commercialisation des bois. Île-de-France Nature est propriétaire pour le compte de la Région Ile-de-France. L'Agence donne ses préconisations à l'ONF pour la rédaction du document d'aménagement.

Le potager et l'aménagement des abords

Île-de-France Nature a procédé l'année dernière à la rénovation du pavillon du potager. Les arbres alentours sont surveillés. En cas de risque de chute de branche, Île-de-France Nature pourra procéder à l'élagage de certains arbres (notamment celui proche du mur ouest). Île-de-France Nature a prévu la plantation d'une allée fruitière (arbustes et baies comestibles) « cheminement gourmand » au cours de l'hiver 2023-2024 et la plantation de 3 grands arbres (Erable champêtre, Charme, Chêne) et peut-être un « cornus » en accord avec les jardiniers. Île-de-France Nature a prévu la restauration de la mare située au sud du potager. En revanche, les interventions sur le ru d'or dépendent de l'intervention du syndicat de rivière (SYAGE). Le potager procède annuellement à la taille des saules têtards, le long du ru d'or.

Suites des coupes forestières

Aucune coupe n'est prévue pendant les 2 ans suivant l'exploitation forestière, c'est-à-dire jusqu'en 2025. La situation rencontrée au Bois Chardon a contribué à faire évoluer l'action d'Île-de-France Nature. L'arrêt du chantier de coupe a conduit Île-

de-France Nature à opter pour une exploitation en régie (désignation d'une entreprise par Île-de-France Nature pour réaliser les coupes) puis la mise en vente des bois façonnés ; à la différence du fonctionnement classique dans lequel l'ONF est à la manœuvre, avec une vente des bois « sur pied » ne permettant pas de contrôler les conditions d'exploitation forestière (ni sur le calendrier, ni sur les modalités d'exploitation). Les grumes entreposées le long du chemin seront enlevées dans les prochaines semaines par les entreprises ayant acheté les bois. Par ailleurs, un chantier de bucheronnage est prévu au cours de l'hiver, concernant uniquement les bois au sol. 3 cessionnaires (entreprises ou particuliers ayant signé un contrat avec Île-de-France Nature) interviendront pour récupérer le bois.

Certains participants expriment leur ressenti par rapport aux coupes importantes réalisées et s'interrogent sur les choix des aménageurs entre l'évolution naturelle des forêts et l'intervention de l'homme. Certains participants mettent en doute le fait que l'ensemble des arbres coupés étaient malades. Il est rappelé que l'aménagement forestier des forêts publiques est confié à l'ONF. Le modèle appliqué est celui de la futaie irrégulière permettant de maintenir un peuplement diversifié d'essences, de tailles et d'âges différents, tout en veillant à la sécurité du public. Par ailleurs, le frêne est majoritaire au Bois Chardon, et il est massivement touché par la chalarose. Les coupes de sécurité sont la condition indispensable pour maintenir le bois ouvert au public. Il est également rappelé que tout arbre martelé par l'ONF devait être abattu car cela engageait la responsabilité pénale de la Présidente de l'Agence.

L'aménagement sous les lignes RTE

Le boisement est grevé par une servitude d'entretien de RTE. Un broyage est réalisé tous les 6 ans. Île-de-France Nature souhaiterait mettre en place une gestion alternative de cet espace, avec l'impératif de respecter des hauteurs limitées sous les lignes. Le budget alloué au broyage (11 000 €) pourrait être versé par RTE pour réaliser des interventions alternatives. L'éco-pâturage ou la plantation de vergers bas sont envisageables mais nécessitent d'identifier des porteurs de projets (privés, associatifs ou municipaux). La mairie fait part de son projet de ferme pédagogique.

La gestion des parkings et des déchets

Les parkings sont équipés de poubelles. Île-de-France Nature est le dernier gestionnaire d'espaces naturels à avoir conservé des poubelles dont le ramassage est imputé sur le budget d'entretien de la forêt. Le retrait des poubelles des forêts régionales a été acté. Il était prévu de retirer les poubelles en 2023. Afin de prévoir une communication suffisante (panneaux, communication municipales, information aux promeneurs), il est demandé par la mairie de maintenir les poubelles jusqu'en décembre 2023. Il est rappelé que les poubelles de la forêt de Sénart ont été retirées depuis plusieurs mois sans que cela n'occasionne de problèmes importants.

La surveillance

Il est rappelé que l'Île-de-France est encore dans la période de vigilance incendie (1/04 au 31/10). Une sensibilisation est nécessaire par la Police municipale ou la Brigade équestre (barbecue en forêt, baignade, mise à l'eau d'engins à moteur, etc.).

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr

